

Bachelier en enseignement section 1

HELHa Braine-le-Comte Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE		
Tél : +32 (0) 67 55 47 37	Fax : +32 (0) 67 55 47 38	Mail : edu-braine@helha.be
HELHa Gosselies Rue de l'hôtel Saint-Jacques 4 6041 GOSSELIES		
Tél : +32 (0) 71 35 29 34	Fax : +32 (0) 71 35 41 28	Mail : edu-gosselies@helha.be
HELHa Leuze-en-Hainaut Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT		
Tél : +32 (0) 69 67 21 00	Fax : +32 (0) 69 67 21 05	Mail : edu-leuze@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

U3202 Didactique de l'éducation culturelle et artistique : a			
Ancien Code	PEUN3B22ECA	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	B/C/Z/B/Z/C/B/C/Z/B/Z/C/B/C /Z/B/Z/C/ EUB3220		
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	45 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	HELHa Braine-le-Comte David PRINCE (princed@helha.be) Lilian BREYNE (breynel@helha.be) HELHa Gosselies Maxime LEGRAND (legrandm@helha.be) Laurence MISONNE (misonnel@helha.be) HELHa Leuze-en-Hainaut Claire MEHAGNOUL (mehagnoulc@helha.be) Zelda VEUGELEN (veugelenz@helha.be)		
Coefficient de pondération	30		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

L'étudiant est amené à réinvestir les connaissances acquises tout au long de son parcours (outils et démarches didactiques) afin de mettre en œuvre un projet artistique dans l'esprit du parcours d'éducation culturelle et artistique (PECA). L'enjeu est de tenir ensemble, entre enseignants et opérateurs culturels (artistes, auteurs, cinéastes, théâtres, expositions...), l'articulation constante des trois composantes : connaître, pratiquer, rencontrer. De mener des projets interdisciplinaires. De renforcer le lien culture-école.

Dans cette optique, cette UE sensibilise les étudiants à l'importance de participer activement à des dispositifs collaboratifs entre enseignants et partenaires culturels, mais aussi entre enseignants de différents cycles (ici, entre enseignants de la section 1 (M1 à P2) et de la section 2 (de la M3 à la P6)).

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 2 LES COMPÉTENCES DE L'ACTEUR D'UNE ORGANISATION APPRENANTE DANS UNE DYNAMIQUE COLLECTIVE

Sous Compétence 2.1 S'investir dans le travail collaboratif au sein d'une équipe éducative afin d'en augmenter le professionnalisme et l'expertise par la mobilisation de l'intelligence collective, notamment au cours de concertations

- 2.1.1 S'investir dans le travail collaboratif au sein d'une équipe éducative afin d'en augmenter le professionnalisme et l'expertise par la mobilisation de l'intelligence collective, notamment au cours de concertations

Compétence 3 LES COMPÉTENCES DE L'ORGANISATEUR ET ACCOMPAGNATEUR D'APPRENTISSAGES

DANS UNE DYNAMIQUE ÉVOLUTIVE

Sous Compétence 3.1 Maitriser les contenus disciplinaires, leurs fondements épistémologiques, leur évolution scientifique et technologique, leur didactique et la méthodologie de leur enseignement ;

- 3.1.1 Maitriser les contenus disciplinaires, leurs fondements épistémologiques, leur évolution scientifique et technologique, leur didactique et la méthodologie de leur enseignement ;

Acquis d'apprentissage visés

Néant

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PEUN3B22ECAA Didactique de l'éducation culturelle et artistique - articul 22 h / 1 C

PEUN3B22ECAB Didactique de l'éducation culturelle et artistique - articul 22 h / 1 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 30 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PEUN3B22ECAA Didactique de l'éducation culturelle et artistique - articul 10

PEUN3B22ECAB Didactique de l'éducation culturelle et artistique - articul 10

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Néant

5. Cohérence pédagogique

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).

Bachelier en enseignement section 1

HELHa Leuze-en-Hainaut Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT
Tél : +32 (0) 69 67 21 00 Fax : +32 (0) 69 67 21 05

Mail : edu-leuze@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Didactique de l'éducation culturelle et artistique - articul			
Ancien Code	22_PEUN3B22ECAA	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	ZEUB3221		
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	23 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Zelda VEUGELEN (veugelenz@helha.be)		
Coefficient de pondération	10		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

L'étudiant est amené à réinvestir les connaissances acquises tout au long de son parcours (outils et démarches didactiques) afin de mettre en œuvre un projet artistique dans l'esprit du parcours d'éducation culturelle et artistique (PECA). Cette UE sensibilise les étudiants à l'importance de participer activement à des dispositifs collaboratifs entre enseignants et partenaires culturels, mais aussi entre enseignants de différents cycles.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Au terme de cette UE, l'étudiant sera capable :

- De rechercher et de sélectionner des opérateurs culturels issus de domaines artistiques variés et d'établir avec eux des contacts en vue de la mise en œuvre d'un projet.
- D'identifier les besoins et les ressources importantes pour un enseignant relais PECA (Parcours d'Éducation Culturelle et Artistique).
- Concevoir des activités pédagogiques visant l'atteinte des attendus de l'Éducation Culturelle et Artistique (ECA).
- De maîtriser le vocabulaire spécifique lié au PECA.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Les activités d'apprentissage qui seront mises en œuvre avec les étudiants s'inscriront dans la liste générale suivante :

- Prendre connaissance du contexte du PECA et de sa structure.
- Découvrir des compétences requises liées à la fonction d'enseignant relais PECA.
- Participer à des rencontres artistiques et culturelles et réaliser un portfolio selon les consignes de l'enseignant.

En ce qui concerne l'expression musicale plus précisément :

Constitution et utilisation adaptée d'un répertoire musical
Découverte et appropriation de structures rythmiques
Découverte des différents paramètres du son

L'enseignant se réserve le droit de modifier ou de compléter cette liste en fonction des besoins et des opportunités

Démarches d'apprentissage

Des liens seront faits entre théorie et pratique mais également entre les différentes étapes d'acquisition de connaissances, d'appropriation des savoir-faire et des savoir-être, sur base notamment des stages prestés en classes.

Dispositifs d'aide à la réussite

L'étudiant sera accompagné dans ses questionnements et ses difficultés mais aussi dans ses progrès. Des activités préparées et supervisées en classe seront testées sur le terrain dans le cadre des stages.

Sources et références

Des ouvrages et du matériel en lien avec l'éducation musicale et culturelle seront présentés. L'enseignant précisera lors des différents cours les ressources utiles en vue de développer certains sujets. Le référentiel d'Éducation culturelle et artistique sera également utilisé.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Notes de cours.

Documents postés sur Connected

4. Modalités d'évaluation

Principe

La pondération de cette AA au sein de l'UE dont elle fait partie vaut pour 50% de la note globale.

Lorsque la note de chaque AA est égale ou supérieure à 10/20, le jury applique la moyenne pondérée.

En cas d'échec dans une ou plusieurs AA, la cote de l'UE sera la cote de l'AA en échec la plus basse.

L'étudiant représentera uniquement les activités d'apprentissage en échec.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Tvs	100			Tvs	100

Tvs = Travail de synthèse

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

Dispositions complémentaires

-Q3 : l'étudiant devra modifier le travail présenté en fonction des remarques formulées.

Conformément au REE, dans le cas où la non remise des travaux durant le module est couverte par un certificat médical ou est reconnue comme légitime par l'enseignant concerné et la direction, les travaux seront représentés durant la session suivante, en respectant les consignes précisées sur ConnectEd.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).

Bachelier en enseignement section 1

HELHa Leuze-en-Hainaut Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT
Tél : +32 (0) 69 67 21 00 Fax : +32 (0) 69 67 21 05

Mail : edu-leuze@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Didactique de l'éducation culturelle et artistique - articulé			
Ancien Code	22_PEUN3B22ECAB	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	ZEUB3222		
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	23 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Claire MEHAGNOUL (mehagnoulc@helha.be)		
Coefficient de pondération	10		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

L'étudiant est amené à réinvestir les connaissances acquises tout au long de son parcours (outils et démarches didactiques) afin de mettre en œuvre un projet artistique dans l'esprit du parcours d'éducation culturelle et artistique (PECA). L'enjeu est de tenir ensemble, entre enseignants et opérateurs culturels (artistes, auteurs, cinéastes, théâtres, expositions...), l'articulation constante des trois composantes : connaître, pratiquer, rencontrer. De mener des projets interdisciplinaires. De renforcer le lien culture-école.

Dans cette optique, cette UE sensibilise les étudiants à l'importance de participer activement à des dispositifs collaboratifs entre enseignants et partenaires culturels, mais aussi entre enseignants de différents cycles (ici, entre enseignants de la section 1 (M1 à P2) et de la section 2 (de la M3 à la P6)).

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Au terme de ce module, l'étudiant sera capable :

- De rechercher, de sélectionner des opérateurs culturels variés dans des domaines artistiques diversifiés (musées, centre culturel, théâtre, salle de concert ...) et d'établir des contacts de qualité afin d'assurer une collaboration efficace et pertinente dans le cadre d'un projet.
- D'identifier des liens avec le programme pour exploiter un objet culturel dans des disciplines variées.
- D'identifier ses besoins et les ressources disponibles pour être enseignant relais PECA.
- De concevoir un dispositif pour garder les traces de ces rencontres culturelles (carnet de bord, recueil, portfolio ...)
- De communiquer par écrit et/ou oralement ses réflexions suite au vécu de stage.
- Se mettre en réflexion au niveau de la matière, de la didactique, et de la méthodologie sur un sujet abordé au cours et sur l'articulation de ces contenus entre le primaire et le maternelle (enjeux, noeuds d'apprentissage et difficultés des élèves, déroulement, prérequis et prolongements ...)
- Concevoir des activités de manière collaborative pour des élèves de M3 à P2 qui construisent du sens.
(AAT5, AAT4)

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

S'approprier le contexte de mise en place du PECA (sens, enjeux relatifs au PECA) et découvrir la structure PECA. Partir d'exemples concrets, faire émerger les avantages, les limites et les conditions de réussite d'un travail en interdisciplinarité.

Mettre en évidence les compétences requises liées à la fonction d'enseignant relais PECA.

Observer de manière multisensorielle des œuvres, des objets, des lieux culturels dans l'environnement proche.

Garder des traces de ces rencontres artistiques et culturelles (portfolio, carnet d'artiste ...).

Faire vivre des activités artistiques qui favorisent la démarche exploratoire pour créer individuellement et collectivement.

Les sujets en expression plastiques abordés dans cette AA sont :

- Le rythme visuel
- L'exploration des gestes et outils au service de l'expression artistique, par la pratique du dessin
- Référents artistiques en lien avec le rythme visuel et gestes/outils

Démarches d'apprentissage

Séjour à SPA - travail collaboratif entre les étudiants S1 et S2

Visite culturelle en autonomie

Au cours des séances, se mèleront mises en pratique, structurations théoriques, discussions méthodologiques, essais de dispositifs pédagogiques variés,

Dispositifs d'aide à la réussite

Des échanges individuels ou collectifs seront proposés.

La présence au cours est essentielle pour s'essayer à la posture de l'artiste créateur.

Sources et références

Programme du SEGEC et les références renseignées au sein de ce même programme.

Référentiel d'Éducation culturelle et artistique & tableaux synoptiques ECA

Références citées au cours

Zerbato-Poudou M-T (juin 2025). Enseigner l'écriture. Retz

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Les notes de cours, support, autres éléments seront déposés sur connectED.

Des compléments d'information, lectures ou autres peuvent être déposés sur la plateforme connectED.

Des références bibliographiques sont données en contexte à titre d'information.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Travail de groupe (100%)

Délais de communication des dates d'évaluation: 1 mois (Hyperplanning)

La pondération de cette AA au sein de l'UE dont elle fait partie vaut pour 50% de la note globale.

Lorsque la note de chaque AA est égale ou supérieure à 10/20, le jury applique la moyenne pondérée.

En cas d'échec dans une ou plusieurs AA, la cote de l'UE sera la cote de l'AA en échec la plus basse.

L'étudiant représentera uniquement les activités d'apprentissage en échec.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Tvs	100			Tvs	100

Tvs = Travail de synthèse

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

Dispositions complémentaires

-Q3 : l'étudiant devra modifier le travail présenté en fonction des remarques formulées. Il est donc obligatoire de

rencontrer le professeur concerné avant de présenter la seconde session (consultation des copies). S'il n'est pas possible de constituer un groupe, l'étudiante présentera le travail de manière individuelle.

Conformément au REE, dans le cas où la non remise des travaux durant le module est couverte par un certificat médical ou est reconnue comme légitime par l'enseignant concerné et la direction, les travaux seront représentés durant la session suivante, en respectant les consignes précisées sur ConnectEd.

Les principes d'évaluations ci-dessus ont pour motif pédagogique de permettre aux étudiants d'avoir rapidement conscience de l'état d'acquisition des compétences attendues.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).